



Berne, le 11 juillet 2024

Calendrier de la mise en œuvre de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand)

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'introduction de la LPHand va bon train. Cette nouvelle loi induit un changement de paradigme radical dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Nous nous sommes toujours attendus à ce que cette phase d'introduction suscite diverses interrogations de la part des différents acteurs, auxquelles nous devons à présent répondre. Ces éclaircissements nécessitent un investissement en temps de notre part et nous accusons actuellement un certain retard dans le traitement des formulaires IHP et l'octroi des garanties de prestations.

Nous partons du principe que ces démarches deviendront plus efficientes au fil des prochaines semaines grâce à nos échanges avec les institutions et l'expérience acquise dans ce contexte. Le calendrier que nous vous avons communiqué sera donc tenu. Par conséquent, la transition vers le nouveau système de financement devrait se dérouler comme prévu pour votre établissement.

À noter que nous nous entretenons régulièrement avec les institutions qui ont déjà entamé leur transition vers le nouveau système. Des solutions réalistes seront proposées dans l'éventualité où le passage au nouveau modèle de financement devait être repoussé. En effet, il faut impérativement éviter que d'éventuels retards entraînent des lacunes dans le financement des institutions.

En parallèle à ces échanges et à nos démarches pour trouver des solutions adaptées à chaque institution, nous préparons d'autres mesures qui vous seront communiquées, le cas échéant, dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de votre travail, de votre collaboration et de votre patience, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office de l'intégration et de l'action sociale Division Institutions sociales et assistance

Christoph Scheidegger
Responsable de section